

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU/32331-26



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **rue de l'Hospice Communal 18**
- demandeur : **Monsieur LAUZERAL**
- Objet de la demande : **transformer et étendre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'habitation**

Nature de l'activité principale : **Logement (109+11m²)**

PRAS : **zone d'habitation à prédominance résidentielle d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement**

PPAS : **ZONE 4 du 18/03/1993 : zones d'habitat, d'annexe et de cours et jardin**

Motifs principaux de l'enquête : Art. 188/7 du CoBAT

**à la demande du PPAS, perscription 2.1.2
en matière de profondeur d'annexe**

L'enquête se déroule : du **24/08/2026** 'au **07/09/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels
- des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues **uniquement sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 07/09/2026**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 22 septembre 2026** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 11/08/2026

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

(s) Etienne TIHON

Le Bourgmestre,

(s) Hang NGUYEN